



Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
 Enseignement Tourismecivil Etat International Finances

Communiqué Collège du 30/12/2016



Sommaire

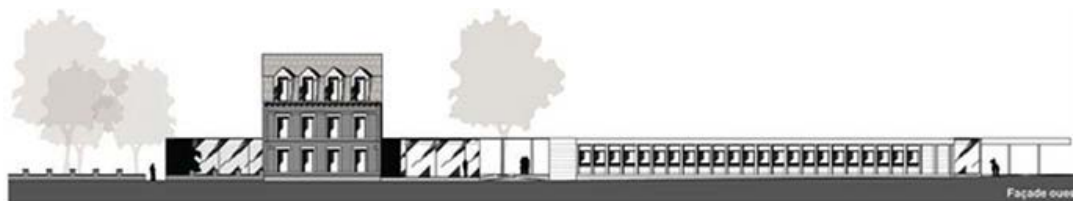
1. Communiqué Collège du 30/12/2016
2. Collège de la Ville de Liège du vendredi 30 décembre 2016
3. Nouveau pôle communal à Wandre, les auteurs de projets désignés

Collège de la Ville de Liège du vendredi 30 décembre 2016

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 30 décembre 2016, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

Nouveau pôle communal à Wandre, les auteurs de projets désignés

Sur proposition de l'Echevin des Travaux, Roland Léonard, le Collège communal a désigné, lors de sa séance du 23 décembre, l'auteur de projet chargé de la mission complète d'études relatives à la création du pôle communal de Wandre.



Le quartier de Wandre possède diverses infrastructures destinées aux fonctions publiques. Ainsi, au n° 834, l'ancienne maison communale abrite actuellement des activités dépendant du Centre culturel de Jupille-Wandre tandis que le bâtiment voisin, situé au n° 832 accueille la mairie de quartier, un commissariat, une bibliothèque ainsi qu'une consultation ONE. En 2014, ce dernier bâtiment a déjà fait l'objet d'une première phase de rénovation dans le cadre du plan triennal 2010-2012, pour un budget global de 350.000 €.

Un troisième bâtiment abrite, en contrebas de la rue Neuville, des activités du Centre culturel de Jupille. Il est séparé des deux bâtiments de la rue de Visé par un parc public arboré et équipé de terrains de sports (basketball, football et pétanque),

Sans oublier la petite infrastructure dédiée à la Maison des Jeunes de Wandre qui se trouve dans la rue d'Elmer.

Dans le cadre de la politique de rationalisation de son parc immobilier, **la Ville de Liège s'est fixée pour objectif de créer un pôle communal à Wandre** par la réalisation d'une extension du bâtiment du n°832 de la rue de Visé, récemment rénové. Le projet retenu intègre également l'ancienne maison communale qui se verra ainsi revalorisée dans son image de bâtiment public en cœur de quartier.

La réalisation de cet objectif permettra en outre de procéder soit à la vente de certains bâtiments ou parcelles de terrains, soit à la démolition des bâtiments non valorisables.

Par ce projet, la Ville matérialise sa volonté d'intensifier les liens sociaux générés par l'offre de services publics dans le quartier en les regroupant au sein d'une seule infrastructure judicieusement installée au cœur de la rue de Visé.

Des services publics diversifiés, attractifs et judicieusement agencés

Le pôle communal de Wandre, matérialisé par cette extension, est destiné à accueillir dans des conditions optimales les fonctions socio-culturelles existantes au sein des 4 infrastructures précédemment citées. Au sein du bâtiment principal, n°832, la localisation des activités actuellement présentes sera conservée. Il s'agit de la mairie de quartier, du commissariat et de la consultation ONE. Il est à noter que la fonction «bibliothèque» fait également l'objet du réaménagement et tant son ouverture que sa visibilité seront ainsi améliorées.

Les autres fonctions socio-culturelles viendront donc se greffer sur le site grâce aux travaux d'extension. L'organisation interne de cette extension vise ainsi à communautariser harmonieusement les espaces mis à disposition des différents utilisateurs.

Un projet innovant, économe énergétiquement et accessible à tous

Le projet retenu offre une superbe unité au niveau des volumes existants. La liaison entre les corps de bâtiments s'opère au moyen de structures en acier apparent, complétées d'une structure en bois légère pour la charpente de la toiture. Les fonctions «culturelles» et «maison des jeunes» seront accueillies dans un volume compact tandis que la structure de liaison extérieure permettra de créer des liens entre ces fonctions «nouvelles» et les fonctions déjà existantes que sont la bibliothèque, la consultation ONE, la mairie de quartier et le commissariat.

Les accès au parc se trouvent également renforcés et l'agrément de ce site arboré sera ainsi souligné, d'autant que les espaces sportifs y seront harmonieusement recréés.

En matière de consommation d'énergie, l'extension répondra en tout point aux normes en vigueur. On notera même une volonté d'en dépasser les critères puisque les besoins nets en chauffage sont réduits à maximum 45 kWh/m²/an.

Bien sûr, l'accessibilité de tous les espaces doit être garantie aux PMR, ainsi qu'aux autres utilisateurs spécifiques (organisation de spectacles, transit de livres pour la bibliothèque, etc.).

L'étude technique de ce projet débutera en 2017 avec, pour objectif, la passation du marché de travaux en 2018. Le chantier devrait donc démarrer en 2019.

Des services publics diversifiés, attractifs et judicieusement agencés

Le pôle communal de Wandre, matérialisé par cette extension, est destiné à accueillir dans des conditions optimales les fonctions socio-culturelles existantes au sein des 4 infrastructures précédemment citées. Au sein du bâtiment principal, n°832, la localisation des activités actuellement présentes sera conservée. Il s'agit de la mairie de quartier, du commissariat et de la consultation ONE. Il est à noter que la fonction «bibliothèque» fait également l'objet du réaménagement et tant son ouverture que sa visibilité seront ainsi améliorées. Les autres fonctions socio-culturelles viendront donc se greffer sur le site grâce aux travaux d'extension. L'organisation interne de cette extension vise ainsi à communautariser harmonieusement les espaces mis à disposition des différents utilisateurs.

Un projet innovant, économe énergétiquement et accessible à tous

Les accès au parc se trouvent également renforcés et l'agrément de ce site arboré sera ainsi souligné, d'autant que les espaces sportifs y seront harmonieusement recréés.

En matière de consommation d'énergie, l'extension répondra en tout point aux normes en vigueur. On notera même une volonté d'en dépasser les critères puisque les besoins nets en chauffage sont réduits à maximum 45 kWh/m²/an.

Bien sûr, l'accessibilité de tous les espaces doit être garantie aux PMR, ainsi qu'aux autres utilisateurs spécifiques (organisation de spectacles, transit de livres pour la bibliothèque, etc.).

Le projet retenu est issu d'une procédure de concours d'architecture à l'issue de laquelle un jury diversifié, composé des différents services et utilisateurs concernés ainsi que de spécialistes extérieurs a communiqué son avis au Collège. Le pôle communal de Wandre intègre la phase 2017/2018 du Plan d'Investissement Communal et représente une enveloppe budgétaire globale de 1.200.000 €.

